



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA CORRÈZE

CONNAISSANCE DE L'ALÉA ET ELABORATION DES PLANS DE
PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI)
DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES
AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT À LIODRES

Carte des enjeux pour la crue de référence (crue centennale)
des cours d'eau La Dordogne, Souvignac et Maronne

Commune de Argenteuil

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour:

Echelle: 1:15 000

TULLE, le 30 OCT. 2013
Le Préfet

Février 2012

Affaire n° 431734-FLU

Bruno DELSÒL
Bruno DELSÒL

SOGREAH
GROUPE ARTELLIA

Agence de Bordeaux

Le Pôle : 10 rue Quatrevingt - F.P. 33001 - 33007 Mérignac cedex - Tél. 05 56 13 85 87 - Fax. 05 56 13 85 93

LEGENDE

- Légende générale:**
- Limite de commune
 - Limite de la zone inondable
 - Limite de la zone des hauteurs d'eau > à 1m
 - Zone constructible en zone inondable (urbainisme ou à urbaniser dans le document d'urbanisme) - Habitat, Tourisme, Activité, Musée
- Enjeux socio-économiques:**
- Habitat diffus
 - Habitat regroupé
 - Activités économiques
 - Activités sportives et de loisirs
 - Établissement recevant du public (ERP) / Équipements publics
- Enjeux potentiels:**
- Enjeux ou projets futurs
- Enjeux fonctionnels:**
- Voies inondables
 - Équipements techniques (AEP, assainissement...)
 - Éléments de réseaux (électricité, France Telecom...)